

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1441

4 juin 2014

SOMMAIRE

Acti-Medic S.A.	69166	Polyusus Lux III S.à r.l.	69124
Ananya Two S.à r.l.	69168	Prairie Private S.A. SPF	69123
Antin Infrastructure Services Luxembourg II	69130	Primecite Invest S.P.F. S.A.	69124
Calisto S.A.	69148	Prologis European Logistics Partners S.à r.l.	69124
Co-IV Capitele S.A.	69138	ProLogis UK CCL S.à r.l.	69127
Contere	69168	ProLogis UK LXXVI S.à r.l.	69127
DMA Groupe Immobilier S.à r.l.	69167	ProLogis UK LXXXV S.à r.l.	69127
Galway I S.à r.l.	69168	Sablica S.A.	69126
GGs Schwanenmarkt S.C.S.	69149	SA Torre Sàrl	69126
GK&Partners	69122	Serenade Investment Corporation SA ...	69124
Hadrian S.à r.l.	69122	SGD Luxembourg Holdings	69126
HDI London Property S.A.	69123	Socourfin S.A., SPF	69129
Headlands New Eagle Holding S. à r.l. ...	69123	Société Financière des Développements et des Recherches	69129
Heavy Transport Finance (Luxembourg) S.A.	69122	Sodinter (Luxembourg) S.A.	69129
Heidenkampsweg	69122	Sodinter (Luxembourg) S.A.	69128
Holstein Retail S.A.	69123	SOLAR AND CO Luxembourg	69128
Lone Star Capital Investments S.à r.l.	69156	Sothic Capital European Opportunities Loan Fund S.à r.l.	69125
McGraw Hill Financial Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	69167	Star Lounge S.à r.l.	69128
Medical IT-Solutions S.à r.l.	69167	Stocchimmo S.à r.l.	69128
Palermo R.E. s.à r.l.	69127	STRIKE Participations S.A.	69128
PFM Lux s.à r.l.	69125	Swiss Asia	69126
PG Europe S.à r.l.	69125	System in Room	69126
Planetarium Fund	69125	Tembec Luxembourg S.à.r.l.	69129
PM Network	69125	The Body Shop Luxembourg S.à r.l.	69129
Polimm S.A.	69124	Thrive World	69127

Heidenkampsweg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.563.900,00.**Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.
R.C.S. Luxembourg B 119.043.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 30/12/2013

L'Assemblée décide de:

- Renouveler le mandat du Conseil de gérance avec effet à partir du 30 décembre 2013:

* Brian Conroy, en tant que Gérant de type A;

* Andrew Whitty, en tant que Gérant de type A;

* Bastow Charleton S.à r.l., en tant que Gérant de type B.

Durée du mandat pour les trois gérants: jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014047936/16.

(140054383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Hadrian S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 159.389.

—
Extrait des résolutions prises par les associées en date du 27 mars 2014

1. Monsieur Steven KASOFF a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

2. Monsieur Joshua Lawrence LEVINE, administrateur de sociétés, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 7 novembre 1975, demeurant professionnellement aux Etats-Unis d'Amérique, 10019 NY, New York, 40, West 57th Street, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.Luxembourg, le 1^{er} avril 14.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Hadrian S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014047934/16.

(140054120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

GK&Partners, Société à responsabilité limitée.Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 77.441.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014047929/9.

(140054871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Heavy Transport Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 102.465.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2013, que le mandat de Madame Petra BAND, née à Horn (Autriche), le 2 septembre 1980, demeurant professionnellement à L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau, a été requalifié d'administrateur A en administrateur B.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2014047941/13.

(140054506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Holstein Retail S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 134.370.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 30/12/2013

L'Assemblée décide de:

- Renouveler le mandat des Administrateurs suivants avec effet à partir du 30 décembre 2013:

* Brian Conroy, en tant qu'Administrateur de type A;

* Andrew Whitty, en tant qu'Administrateur de type A;

* Bastow Charleton S.à r.l., en tant qu'Administrateur de type B.

Durée du mandat pour les trois administrateurs: jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014047938/16.

(140054310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

HDI London Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 171.877.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 31 décembre 2013 que le siège social a été transféré du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg avec effet au 2 janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Référence de publication: 2014047939/14.

(140054206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Headlands New Eagle Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.211.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014047940/9.

(140054930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Prairie Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 159.460.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 avril 2014.

Pour: PRAIRIE PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélié Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2014048128/15.

(140054627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Polimm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 80.029.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014048124/10.

(140054016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Polyusus Lux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 183.031.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Référence de publication: 2014048126/10.

(140054256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Primecite Invest S.P.F. S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 32.079.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 02 avril 2014.

Référence de publication: 2014048129/10.

(140054477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Prologis European Logistics Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 174.332.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014048131/10.

(140054042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Serenade Investment Corporation SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 169.602.

Extrait rectificatif du dépôt L140051063 déposé le 27 mars 2014

Il y a lieu de lire le 26 mars 2014 comme date du conseil d'administration du dépôt L140051063 et non pas le 15 mars 2013.

A Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2014048162/14.

(140054214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

PM Network, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.986.190,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 177.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014048123/9.
(140053942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Planetarium Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, op Bierg.
R.C.S. Luxembourg B 59.775.

Il est à noter que Monsieur Francesco Dolfi a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 2 avril 2014.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mamer, le 2 Avril 2014.
Un mandataire
Référence de publication: 2014048121/11.
(140054184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

PG Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 184.024.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Junglinster, le 1^{er} avril 2014.
Pour copie conforme
Référence de publication: 2014048120/11.
(140054157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

PFM Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant.
R.C.S. Luxembourg B 150.980.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014048119/9.
(140054011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Sothic Capital European Opportunities Loan Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 152.354.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 avril 2014.
Sothic Capital European Opportunities Loan Fund S.à r.l.
Johannes Laurens de Zwart
Gérant B
Référence de publication: 2014048167/14.
(140054834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Sablica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 23, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 181.526.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès verbal en date du 10 mars 2014, du conseil d'administration de la société anonyme SABLICA s.a, établie et ayant son siège social au 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181526 que:

Résolution:

Le siège social de la société est transféré au L-2311 Luxembourg, 23, avenue Pasteur
Luxembourg, le 10 mars 2014.

Référence de publication: 2014048180/14.

(140054377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

SA Torre Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3462 Dudelange, 3, rue Edison.
R.C.S. Luxembourg B 78.680.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Référence de publication: 2014048179/10.

(140054956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

System in Room, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5418 Ehnen, 2, Am Stach.
R.C.S. Luxembourg B 178.458.

—
Par la présente je vous informe que j'ai pris la décision de démissionner de ma qualité de gérant de la société System
in Room avec effet immédiat.

Ehnen, le 1^{er} Avril 2014.

Philippe Kuhn.

Référence de publication: 2014048178/10.

(140054667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Swiss Asia, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 157.177.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 avril 2014.

Référence de publication: 2014048177/10.

(140054433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

SGD Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 149.222.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Référence de publication: 2014048187/10.

(140054223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Palermo R.E. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 113.067.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014048110/10.

(140054222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

ProLogis UK LXXXV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 86.133.

Rectificatif du dépôt No L130213887 du 16/12/2013

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014048107/10.

(140054336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

ProLogis UK LXXVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 86.124.

Rectificatif du dépôt No L130213242 du 16/12/2013

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014048106/10.

(140054333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

ProLogis UK CCL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 132.976.

Rectificatif du dépôt No L130213238 du 16/12/2013

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014048105/10.

(140054334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Thrive World, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 181.456.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 mars 2014

- La démission de Monsieur Guilherme BEZERRIL est acceptée avec effet immédiat.
- Monsieur Thierry JACOB, employé privé, né le 7 juillet 1967 à Thionville (France), résidant professionnellement au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, est nommé Gérant de catégorie B, en remplacement de Monsieur Guilherme BEZERRIL, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014048227/14.

(140054170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

STRIKE Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 89.784.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014048213/12.

(140054493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Stocchimmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4480 Belvaux, 62A, Chemin Rouge.

R.C.S. Luxembourg B 160.698.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 mars 2014.

STOCCHIMMO SARL

L-4480 BELVAUX

Référence de publication: 2014048212/12.

(140054831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Star Lounge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 avril 2014.

Référence de publication: 2014048211/10.

(140054629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

SOLAR AND CO Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8821 Koetschette, 1, Z.I. Riesenhaeff.

R.C.S. Luxembourg B 171.255.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014048202/10.

(140054427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Sodinter (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5842 Hesperange, 2, Am Weischbaendchen.

R.C.S. Luxembourg B 109.896.

Le Bilan au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014048201/10.

(140054558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Sodinter (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5842 Hesperange, 2, Am Weischbaendchen.

R.C.S. Luxembourg B 109.896.

—
Le Bilan au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014048200/10.

(140054081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Société Financière des Développements et des Recherches, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 24.699.

—
Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014048197/10.

(140054788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Soceurfin S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 57.537.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014048194/10.

(140054522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Tembec Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 100.077.

—
Les comptes annuels au 28 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014048223/12.

(140054313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

The Body Shop Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 122.164.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014048241/12.

(140054312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Antin Infrastructure Services Luxembourg II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 185.727.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third of January.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

(1) Antin Infrastructure Partners II-1 FPCI, a French professional private equity investment fund (fonds professionnel de capital investissement) subject to the simplified procedure (bénéficiaire d'une procédure allégée) as defined in article L 214-159 of the French Monetary and Financial Code, having its office at 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, represented by Antin Infrastructure Partners (AIP) SAS, its management company, having its registered office at 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, registered with the Paris trade and companies registry under number 487 530 677, represented by Mr Alain Rauscher, President of Antin Infrastructure Partners (AIP) SAS, having his professional address at 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris;

here represented by Mr Olivier Thill, jurist, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Paris, France on 23rd January 2014;

(2) Antin Infrastructure Partners II-2 FPCI, a French professional private equity investment fund (fonds professionnel de capital investissement) subject to the simplified procedure (bénéficiaire d'une procédure allégée) as defined in article L 214-159 of the French Monetary and Financial Code, having its office at 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, represented by Antin Infrastructure Partners (AIP) SAS, its management company, having its registered office at 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, registered with the Paris trade and companies registry under number 487 530 677, represented by Mr Alain Rauscher, President of Antin Infrastructure Partners (AIP) SAS, having his professional address at 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris;

here represented by Mr Olivier Thill, jurist, having his professional in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Paris, France on 23rd January 2014; and

(3) Antin Infrastructure Partners II LP, a Partnership registered as a limited partnership in England under the Limited Partnerships Act 1907 with number LP 15630, acting through its general partner, Antin Infrastructure Partners II Luxembourg GP, S.à r.l. whose registered office is 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 179.122, represented by Mr Alain Rauscher and Mr José Maria Trias Saladich, duly authorised;

here represented by Mr Olivier Thill, jurist, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg and Paris on 23rd January 2014.

Said proxies, after having been signed *in* *variety* by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Antin Infrastructure Services Luxembourg II" (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including,

but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may provide administrative, accounting, compliance, advisory, financial management and domiciliation services to other entities of the group it is part of.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) per share each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. Each manager shall be assigned either an A or a B signatory power. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) is/are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power, or by any person to whom signatory authority has been conferred.

The manager, or in case of plurality of managers, a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power jointly, may subdelegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, said majority necessarily comprising at least one A manager and one B manager. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers, said majority necessarily comprising at least one A manager and one B manager.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting, provided at least one A manager and one B manager attending the meeting jointly vote in favour of such a resolution.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

Antin Infrastructure Partners II-1 FPCI, prenamed:	3,875 (three thousand eight hundred seventy-five) shares;
Antin Infrastructure Partners II-2 FPCI, prenamed:	2,250 (two thousand two hundred fifty) shares;
Antin Infrastructure Partners II LP, prenamed:	<u>6,375 (six thousand three hundred seventy-five) shares.</u>
Total:	12,500 (twelve thousand five hundred) shares.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2014.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1500.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company (the Shareholders) have herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at 4 (four). The Shareholders appoint as managers of the Company with A signatory powers for an unlimited period of time:

- Mr Alain Rauscher, with professional address at professional address at 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, France; and

- Mrs Mélanie Biessy, with professional address at 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, France.

The Shareholders appoint as managers of the Company with B signatory powers for an unlimited period of time:

- Mr Jean-François Bouchoms, with professional address at 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg; and

- Mr José Maria Trias, with professional address at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. The meeting entrusts Mr José Maria Trias of the daily and administrative management of the Company as from 23 January 2014, and entitles him to execute by his sole signature any operation and document in relation with the daily and administrative management of the Company, within the limit of EUR 10,000 per operation.

2. The registered office is established at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. The Shareholders appoint Deloitte SA, with registered office at L-2220 Luxembourg, 560 rue de Neudorf and registered with the Luxembourg trade and companies registry under the number B 67.895, as statutory auditor of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above, in witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux-mil quatorze, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

(1) Antin Infrastructure Partners II-1 FCPI, un fonds professionnel de capital investissement bénéficiant d'une procédure allégée, tel que défini dans l'article L 214-159 du Code Monétaire et Financier français, ayant son siège au 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris,

représentée par Antin Infrastructure Partners (AIP) SAS, sa société de gestion, ayant son siège social au 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 487 530 677, représentée par Monsieur Alain Rauscher, Président de Antin Infrastructure Partners (AIP) SAS, ayant son adresse professionnelle au 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris;

ici représenté par Mr Olivier Thill, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris, France, le 23 janvier 2014;

(2) Antin Infrastructure Partners II-2 FCPI, un fonds professionnel de capital investissement bénéficiant d'une procédure allégée, tel que défini dans l'article L 214-159 du Code Monétaire et Financier français, ayant son siège au 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, représentée par Antin Infrastructure Partners (AIP) SAS, sa société de gestion, ayant son siège social au 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 487 530 677, représentée par Monsieur Alain Rauscher, Président de Antin Infrastructure Partners (AIP) SAS, ayant son adresse professionnelle au 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris,

ici représenté par Mr Olivier Thill, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris, France, le 23 janvier 2014; et

(3) Antin Infrastructure Partners II LP, une société en commandite (limited partnership) de droit anglais soumise au Limited Partnerships Act 1907 et enregistrée sous le numéro LP 15630, agissant au travers de son associé commandité (general partner), Antin Infrastructure Partners II Luxembourg GP, S.à r.l. ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.122, représenté par M. Alain Rauscher and M. José Maria Trias Saladich, dûment autorisés;

ici représenté par Mr Olivier Thill, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg et à Paris le 23 janvier 2014.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesdites parties comparantes, aux termes de la capacité avec laquelle elles agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer entre elles.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Antin Infrastructure Services Luxembourg II" (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut fournir des services administratifs, comptables, de mise en conformité, de conseils, de gestion financière et de domiciliation à d'autres entités du groupe de société auquel elle appartient.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Chaque gérant se verra attribué soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant ayant un pouvoir de signature A et d'un gérant ayant un pouvoir de signature B, ou par toute personne à qui le pouvoir de signature a été conféré.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B conjointement pourra/pourront déléguer ses/leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent, déterminera/détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance, et à la condition qu'au moins un

gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B présents ou représentés au conseil de gérance votent conjointement en faveur desdites décisions.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance, et à la condition qu'au moins un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B présents ou représentés au conseil de gérance votent conjointement en faveur d'une telle désignation.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B conjointement. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du

capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

Antin Infrastructure Partners II-1 FPCI, susmentionné:	3.875 (trois mille huit cent soixante-quinze) parts sociales;
Antin Infrastructure Partners II-2 FPCI, susmentionné:	2.250 (deux mille deux cent cinquante) parts sociales;
Antin Infrastructure Partners II LP, susmentionné:	6.375 (six mille trois cent soixante-quinze) parts sociales.
Total:	12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1500.

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital (les Associés) souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de 4 (quatre).

Sont nommés gérants disposant d'un pouvoir de signature A pour une durée indéterminée:

- M. Alain Rauscher, avec adresse professionnelle au 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, France; et
- Mme Mélanie Biessy, avec adresse professionnelle au 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, France.

Sont nommés gérants disposant d'un pouvoir de signature B pour une durée indéterminée:

- M. Jean-François Bouchoms, avec adresse professionnelle au 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg.
- M. José Maria Trias, avec adresse professionnelle au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. L'Associé Unique lui confie la gestion journalière et administrative de la Société, pour une durée indéterminée avec effet à compter du 23 janvier 2014. L'Associé Unique décide de donner pouvoir à M. José Maria Trias d'exécuter par sa seule signature tout acte, opération ou document en relation avec la gestion journalière et administrative de la Société, dans la limite de EUR 10.000 par opération.

2. Le siège social de la société est établi au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Deloitte SA, ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, est nommé commissaire aux comptes de la Société.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes, en foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 janvier 2014. LAC/2014/4767. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 25 mars 2014.

Référence de publication: 2014047696/445.

(140054240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Co-IV Capitole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 185.732.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of March,
Before Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

AXA Co-Investment Fund IV FCPI, a French Fonds Professionnel de Capital Investissement, existing under the laws of France and represented by ARDIAN France, its management company, a French société anonyme à directoire et conseil de surveillance having its registered office at 20, place Vendôme, 75001 Paris, France and registered with the Trade and Companies Register of Paris under number 403 201 882,

represented by Ms Sophie Wegmann, private employee, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 20 March 2014, hereto annexed, and

AXA Co-Investment Fund IV-B FCPI, a French Fonds Professionnel de Capital Investissement, existing under the laws of France and represented by ARDIAN France, its management company, a French société anonyme à directoire et conseil de surveillance having its registered office at 20, place Vendôme, 75001 Paris, France and registered with the Trade and Companies Register of Paris under number 403 201 882,

represented by Ms Sophie Wegmann, private employee, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 20 March 2014, hereto annexed, and The above proxies, signed by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Art. 1. Form, name. There is hereby established among the owners of the Shares a company in the form of a "société anonyme", under the name of "Co-IV Capitole S.A." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 3. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 4. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other entities or enterprises, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities or rights of any kind including interests in partnerships, and the holding, acquisition, disposal, investment in any manner as well as the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue by private or public of bonds, convertible bonds and debentures or any other securities or instruments it deems fit.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any

controlling, management, administrative and/or supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Capital. The issued share capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (€ 31,000) divided into thirty-one thousand (31,000) Shares with a nominal value of one euro (€ 1) per Share.

The authorised capital of the Company is fixed at fifteen million Euro (€ 15,000,000) (excluding the subscribed share capital of the Company) consisting of additional fifteen million (15,000,000) Shares, each with a nominal value of one euro (€ 1).

The authorised share capital of the Company may be increased or decreased in one or several times by resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The board of directors may from time to time, during the period starting on the date of the incorporation of the Company and ending on the fifth anniversary of the publication of the Memorial thereof (without prejudice to any renewal), increase the subscribed share capital within the limits of the authorised share capital and issue Shares within the authorised share capital. The board of directors, or any delegate(s) duly appointed by the board of directors, may from time to time issue Shares within the limits of the authorised un-issued share capital against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the board of directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve without reserving any preferential subscription rights provided for by law to existing shareholders. The general meeting has authorised the board of directors to waive, suppress or limit any preferential subscription rights of shareholders provided for by law to the extent the board deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue or issues of Shares (including but not limited upon the conversion of convertible instruments) within the authorised un-issued share capital.

Each time the board of directors shall so act to render effective in whole or in part the increase of capital as authorised by the foregoing provisions, Article 5 of the articles of incorporation shall be amended so as to reflect the result of such action and the board of directors shall take or authorise any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment in accordance with law.

Shares will be in registered form.

The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such Shares.

Certificates stating such inscription may be delivered to the shareholders.

Transfers of Shares shall be effected by an inscription of the register of shareholders of the Company upon delivery of the certificate or certificates issued in relation to the Shares to the Company along with an instrument of transfer satisfactory to the Company or by written declarations of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney.

The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Increase and reduction of the Share capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in these articles of incorporation.

Art. 7. Meetings of shareholders - General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If and so long as the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each Share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Any shareholder may participate and vote in any meeting of shareholders by videoconference or by way of similar means of communications allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Tuesday of June at 10.00 a.m (Luxembourg time).

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the respective notice of meeting, except that they may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require. They shall be held at the time specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Board of directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders or, as the case may be, by decision of the sole shareholder of the Company, for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected. The directors shall be eligible for re-election.

The general meeting of shareholders or, as the case may be, the sole shareholder of the Company, may decide to appoint directors of two different classes, being class A directors and class B directors. Any such classification of directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the directors be identified with respect to the class they belong.

Any director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholder (s).

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Procedures of meeting of the board. The board of directors will choose from among its members a chairman and a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by any one director at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy. One director may represent one or more directors at any meeting of the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of directors (namely class A directors and class B directors) any resolutions of the board of directors may only be validly taken if approved by the majority of directors including at least one class A and one class B director (which may be represented).

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another.

A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote

on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. This paragraph does not apply where the decision of the board of directors relates to current operations entered into under normal conditions.

Art. 11. Minutes of meetings of the board. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman (or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting), and by the secretary or by two directors or as resolved at the relevant board meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors or as resolved at the relevant board meeting.

Art. 12. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Binding signatures. The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company and in case different classes of directors are appointed, by the joint signature of one class A director and one class B director or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 14. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders for a period ending at the date they decided but not exceeding six years.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31st December 2014.

Art. 16. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a Share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decisions of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 17. Dissolution and liquidation. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of Shares in the Company.

Art. 18. Amendment of Articles. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 19. Governing law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

Art. 20. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the Shares in the Company, the Company shall exist as a single sole shareholder Company and the single shareholder shall exercise the powers reserved to the general meetings.

Art. 21. Definitions. In these Articles, the following term shall have the meaning set forth herebelow:

Shares Means the shares of the Company issued from time to time in accordance with these articles of incorporation.

A reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

General words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by word indicating a particular class of arts, matters or things or by examples falling within the general words; and

The headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

Subscription

The shares have been subscribed as follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment
AXA Co-Investment Fund IV FCPI	28,704	€ 28,704
AXA Co-Investment Fund IV-B FCPI	2,296	€ 2,296
Total:	31,000	€ 31,000

The shares are fully paid up in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred (EUR 1.100.-).

Statements

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Transitory provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2014.

The extraordinary resolutions of the general meeting of shareholders

The general meeting of shareholders has forthwith immediately taken the following resolutions.

First resolution

The following persons are appointed directors for a term ending at the annual general meeting approving the accounts for the period ending on 31st December 2017 subject to the provisions of the articles of association of the Company:

Name	Address	Title	Date of birth	City and country of birth
LENCOU-BAREME Antoine	20, Place Vendôme, F-75001 Paris	Director	4 August 1970	France - Paris (8 ^e)
FERRAND Jennifer	24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg	Director	23 February 1980	France - Thionville
PRZYGODDA Frank	5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg	Director	28 February 1968	Germany - Bochum

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to elect Alterdomus Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1822 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136

477, as approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréée), for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2015.

Third resolution

The registered office is fixed at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first names, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-unième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

AXA Co-Investment Fund IV FCPI, un Fonds Professionnel de Capital Investissement régie par le droit français représenté par ARDIAN France, une société anonyme à directoire et conseil de surveillance régie par le droit français, ayant son siège social au 20, place Vendôme, 75001 Paris, France et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 403 201 882 RCS Paris,

représentée par Madame Sophie Wegmann, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 20 mars 2014, ci-annexée,

AXA Co-Investment Fund IV-B FCPI, un Fonds Professionnel de Capital Investissement régie par le droit français représenté par ARDIAN France, une société anonyme à directoire et conseil de surveillance régie par le droit français, ayant son siège social au 20, place Vendôme, 75001 Paris, France et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 403 201 882 RCS Paris,

représentée par Madame Sophie Wegmann, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 20 mars 2014, ci-annexée.

Lesdites procurations, signées par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Art. 1^{er} . Forme, dénomination. Il est par la présente établi, entre les actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de «Co-IV Capitole S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires statuant de la manière requise pour la modification des présents statuts, conformément à l'Article 18 ci-après.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou autres bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toutes autres entités ou entreprises, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière de même que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, obligations, certificats de créance, billets et autres valeurs mobilières ou droits de toutes espèces, y compris des intérêts dans des sociétés de personnes, ainsi que la détention, l'acquisition, la disposition, l'investissement de quelque manière que ce soit de même que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé ou public à l'émission d'obligations, obligations convertibles et certificats de créance ou à tout autre instrument ou titre qu'elle juge approprié.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entité que la Société juge appropriée (y compris horizontalement ou verticalement),

prendre toutes mesures de contrôle, de gestion, d'administration et/ou de surveillance et effectuer toute opération qu'elle considère nécessaire ou utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Capital. Le capital émis de la Société est fixé à trente-et-un mille euros (€ 31.000) représenté par trente-et-un mille (31.000) Actions d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) par Action.

Le capital autorisé de la Société est fixé à quinze millions (€ 15.000.000) d'euros (excluant le capital social souscrit de la Société) consistant en quinze million (15.000.000) d'Actions additionnelles d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune.

Le capital social autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit en une fois ou à plusieurs reprises par décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée conformément aux règles requises pour la modification de ces statuts. Le conseil d'administration ou tout délégué valablement nommé par le conseil d'administration, peut, de temps à autre durant la période commençant à la date de constitution de la Société et se terminant le jour du cinquième anniversaire de la publication de celle-ci au Mémorial (sans préjudice d'un renouvellement), augmenter le capital souscrit dans les limites du capital social autorisé. Le conseil d'administration ou tout délégué valablement nommé par le conseil d'administration, peut de temps à autre émettre des Actions dans les limites du capital autorisé en contrepartie d'apports en numéraire, d'apports en nature ou par voie d'incorporation de réserves disponibles aux dates et selon les conditions, y compris le prix d'émission, que le conseil d'administration ou son(s) délégué(s) déterminera(ont) à sa(leur) discrétion, sans réserver de droit de souscription préférentiel tel que prévu par la loi aux actionnaires existants. L'assemblée générale a autorisé le conseil d'administration à écarter, supprimer ou limiter tout droit de préférentiel de souscription des actionnaires prévus par la loi (y compris sans que cela soit limitatif dans le cas de conversion d'instruments convertibles) dans les limites du capital social autorisé mais non émis.

A chaque fois que le conseil d'administration agit de la sorte pour rendre effectif en tout ou partie l'augmentation de capital dans le cadre des présentes dispositions, l'article 5 des statuts sera amendé pour refléter le résultat d'une telle action et le conseil d'administration adoptera ou autorisera les mesures nécessaires dans le but d'obtenir la publication d'un tel amendement conformément à la loi.

Les Actions seront émises sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les Actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le propriétaire de ces Actions.

Des certificats établissant une telle inscription peuvent être délivrés aux actionnaires.

Les transferts d'Actions se feront par une inscription dans le registre des actionnaires de la Société sur présentation du certificat ou des certificats émis en relation avec les actions de la Société ensemble avec un contrat de cession donnant satisfaction à la Société ou par déclaration écrite de cession inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par des porteurs de procuration.

La Société peut racheter ses Actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 6. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans la manière requise pour l'amendement des présents statuts comme cela est prescrit par les présents statuts.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - généralités. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société. Lorsque, et tant que, la Société compte un seul actionnaire, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des actionnaires.

Le quorum et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque Action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique.

Tout actionnaire peut participer et voter à toute assemblée des actionnaires par visioconférence ou par un moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. La participation à, ou la tenue, d'une assemblée par ces moyens de communication équivaut à la participation en personne à une telle assemblée ou à la tenue d'une assemblée en personne.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de juin à 10:00 heures (heure du Luxembourg).

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au siège social de la Société ou à un autre endroit à Luxembourg tel que fixé dans l'avis de convocation. Elles pourront être tenues à l'étranger si, selon le jugement final et absolu du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent. Elles se tiendront à l'heure fixée dans l'avis de convocation.

Art. 9. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale ou, le cas échéant, par décision de l'actionnaire unique, pour une période maximum de six ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sont rééligibles.

L'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, l'actionnaire unique peut décider de nommer des administrateurs de deux classes différentes, à savoir des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B. Une telle classification des administrateurs devra être dûment consignée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les administrateurs être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision de(s) l'actionnaire(s).

Dans le cas où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme responsabilités de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation de tout administrateur au siège social de la Société ou à un autre endroit à Luxembourg tel que fixé dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration désigneront un autre président pro tempore à la majorité des présents à de telles assemblées et réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex ou, à condition que l'authenticité peut en être établie, transmission électronique, de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présent ou représentés et ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour ainsi que pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique, un autre administrateur comme son représentant. Un administrateur pourra représenter un ou plusieurs administrateurs durant toute réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Dans le cas où néanmoins l'assemblée générale des actionnaires a nommé différentes classes d'administrateurs (à savoir des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B) toute résolution du conseil d'administration ne peut être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des administrateurs comprenant au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B (qui peuvent être représentés).

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut également, avec l'assentiment unanime, adopter des résolutions par voie circulaire en exprimant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication.

L'ensemble formera le procès-verbal établissant la preuve de la décision.

Dans le cas où un administrateur ou agent de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autre qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur ou agent devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et ne pourra délibérer, ni prendre part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur ou agent à la prochaine assemblée des actionnaires. Cet alinéa n'est pas applicable lorsque les décisions du conseil d'administration concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président (ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion), ainsi que par le secrétaire ou par deux administrateurs ou de la manière qu'aura décidé le conseil d'administration.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs ou de la manière qu'aura décidé le conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires à tout membre ou tous membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société et, dans le cas où des administrateurs de classes différentes ont été nommés, par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B, ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne ou toutes personnes à qui de tels pouvoirs auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Commissaire aux Comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu par les actionnaires pour une période se terminant à la date qu'ils décident mais n'excédant pas six ans.

Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier jour du mois de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour du mois de décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commencera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration et aux temps et lieu qu'il appartiendra au conseil d'administration de déterminer.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour convertir les montants des dividendes dans la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une Action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle Action, sera perdu pour celui-ci, et sera retourné à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Le compte de prime peut être distribué aux actionnaires sur décision de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions prévues ci-après.

L'assemblée générale des actionnaires peut décider d'allouer tout montant du compte de prime au compte de réserve légale.

Art. 17. Dissolution et liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires réglant cette dissolution qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Une fois que toutes les dettes, charges et frais de la liquidation seront couverts, le solde éventuel sera versé aux porteurs d'Actions de la Société.

Art. 18. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 19. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Art. 20. Actionnaire unique. Si, et aussi longtemps qu'un actionnaire réunit toutes les Actions de la Société entre ses seules mains, la Société existera comme une société unipersonnelle et l'actionnaire unique exercera tous les pouvoirs réservés aux assemblées générales.

Art. 21. Définitions. Dans ces statuts, le terme suivant aura le sens qui lui est donné ci-dessous:

Actions Signifie les actions émises par la Société de temps à autre conformément aux présents statuts.

Une référence à:

(a) au masculin inclura le féminin;

(b) (sauf si le contexte le requiert autrement) au singulier inclura le pluriel et vice-versa;

(c) une "personne" inclura une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, Etat ou agence d'Etat ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique propre);

(d) une disposition légale ou statutaire inclut toute modification afférente et toute nouvelle mise en vigueur (avec ou sans modification).

On ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des termes généraux.

Les titres dans ces statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Paiement
AXA Co-Investment Fund IV FCPI	28,704	€ 28,704
AXA Co-Investment Fund IV-B FCPI	2,296	€ 2,296
Total:	31.000	€ 31.000

Les actions ont été entièrement libérées en espèces, dont preuve a été donnée au notaire soussigné.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à mille cent euros (EUR 1.100.-).

Constatations

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour du mois de décembre de 2014.

Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale des actionnaires a immédiatement pris les décisions suivantes.

Première décision:

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une période expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017 sous réserve des dispositions des statuts de la Société:

Nom	Adresse	Profession	Date de naissance	Pays et lieu de naissance
LENCOU-BAREME Antoine	20, place Vendôme, F-75001 Paris	Administrateur	4 août 1970	France - Paris (8 ^e)
FERRAND Jennifer	24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg	Administrateur	23 Février 1980	France - Thionville
PRZYGODDA Frank	5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg	Administrateur	28 Février 1968	Allemagne - Bochum

Deuxième résolution:

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'élire Alterdomus Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 5, rue Guillaume Kroll, L-1822 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136 477 en tant que réviseur d'entreprises agréée pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2015.

Troisième résolution:

Le siège social est fixé au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: S. WEGMANN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 25 mars 2014. Relation: DIE/2014/3807. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 avril 2014.

Référence de publication: 2014047804/569.

(140054473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Calisto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4807 Rodange, 130, rue Nic Biver.

R.C.S. Luxembourg B 108.707.

L'an deux mille quatorze, le dix-huit mars.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "CALISTO S.A.", ayant son siège social à L-4220 Esch/Alzette, 20, rue de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 108.707, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1113 du 28 octobre 2005, dont le statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1495 du 24 juin 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Annick BRAQUET, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette SIEBENALER, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Philippe CHANTEREAU, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 18, rue Robert Stümper, L2557 Luxembourg.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Transfert du siège social à L-4807 Rodange, 130, rue Nic Biver et modification afférente des articles 1 et 9 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-4807 Rodange, 130, rue Nic Biver.

En conséquence, le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts et l'article 9 des statuts auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . 2^{ème} alinéa.** Le siège social est établi à Rodange.»

« **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois d'avril à 10.00 heures, même si ce jour est un jour férié ou un dimanche, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.500.-

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous Notaire la présente minute.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, P. CHANTEREAU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mars 2014. Relation: LAC/2014/13074. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 avril 2014.

Référence de publication: 2014047814/50.

(140054694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

GGG Schwanenmarkt S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 185.713.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the seventh day of March.

Before Us Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

GGG Schwanenmarkt B S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2a, rue des capucins, L-1313 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 185.689, having a share capital of EUR 12,500, and

GGG Schwanenmarkt A S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2a, rue des capucins, L-1313 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 185.653, having a share capital of EUR 12,500

both here represented by their manager Mr Patrice Gallasin, legal counsel, residing in Luxembourg,

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the agreement governing a limited partnership (société en commandite simple) which is hereby created.

I. Name - Registered office - Duration - Object

Art. 1. Name. There is formed among GGG Schwanenmarkt B S.à.r.l., being the general partner (gérant commandité) (the General Partner) and GGG Schwanenmarkt A S.à.r.l., being the limited partner (associé commanditaire) (the Limited Partner) and all those persons or entities who may become partners of the Partnership (as defined hereafter) in the future, a limited partnership (société en commandite simple) under the name GGG Schwanenmarkt S.C.S. (the Partnership), governed by the present agreement (the Agreement) and the laws of Luxembourg, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

Art. 2. Registered Office. The registered office is established in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg or any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the General Partner(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the General Partner(s).

In the event that the General Partner(s) determine(s) that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that interfere or are likely to interfere with the normal activities of the Partnership at its registered office or with the ease of communications with such office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Partnership which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg partnership.

Art. 3. Duration. The Partnership is established for an unlimited duration.

The life of the Partnership does not come to an end by the resignation, dissolution or bankruptcy or insolvency of the General Partner or, in case of a plurality of General Partners, any of the General Partners.

Art. 4. Object.

4.1. The object of the Company is the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, all real estate operations, with the exception of those reserved to a dealer in real estate, and those concerning the placement and management of money.

4.2. The object of the Partnership is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Partnership may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares, and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.3. The Partnership may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities.

The Partnership may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Partnership may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

4.4. The Partnership may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Partnership against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.5. The Partnership may carry out any commercial or financial transactions with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with the Partnership's object.

4.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

II. Capital - Units

Art. 5. Capital. The subscribed unit capital of the Partnership is set at one thousand euro (EUR 1,000.-), represented by ninety-nine (99) units, held by the Limited Partner, and one (1) units, held by the General Partner, of ten euro (10.-) each, (the Units and individually a Unit).

All the Units are fully paid up.

Art. 6. Transfer of Units.

6.1. The Units are freely transferable among the partners.

6.2. The Units are transferable to non-partners provided such transfer has been authorized by all the non-selling partner (s).

6.3. The transfer of Units will only be binding upon the Partnership following a notification to or acceptance by the Partnership of the transfer as provided for in article 1690 of the civil code.

Art. 7. Form of Units - partners' register.

7.1. The Units are and will remain in registered form.

A partners' register will be kept at the registered office of the Partnership and may be examined by each partner who so requires.

III. Management - Delegation of powers - Auditor - Representation

Art. 8. Management.

8.1. The Partnership shall exclusively be managed by one or several General Partner(s) who shall be personally jointly and severally liable with the Partnership for all liabilities which cannot be covered by the assets of the Partnership.

8.2. The General Partner(s) are vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by the Law or by this Agreement to the general meeting of partners.

The General Partner(s) shall have full powers to carry out and approve for the Partnership all acts and operations consistent with the Partnership's objects.

In case of plurality of General Partners, decisions of the General Partners shall be validly taken if adopted by a majority of the General Partners.

Art. 9. Delegation of powers. The General Partner(s) may at any time appoint one or several ad hoc agent(s) to perform specific tasks provided that in no circumstances shall such (on) agent(s) be (a) limited partner(s). The General Partner(s) shall determine the powers and remuneration (if any) of such agents, the duration of the period of representation and any other relevant condition of the agency. The agents so appointed are in any case revocable ad nutum by decision of the General Partner(s).

The appointment of agents pursuant to article 9.1. above shall have no effect on the unlimited liability of the General Partner(s).

Art. 10. Auditor. The Partnership may appoint and shall do so in the cases provided by the Law one auditor. The auditor shall be appointed by the general meeting of partners for a term which may not exceed six years, renewable. The auditor is revocable ad nutum by the general meeting of partners.

Art. 11. Representation. The Partnership shall be bound by the sole signature of the General Partner, or in case of plurality of General Partners, any General Partner or by the sole signature of any person to whom the power to sign on behalf of the Partnership has been validly delegated by the General Partner(s) in accordance with article 9.1. of this Agreement.

Art. 12. No remuneration of the General Partner(s) The General Partner(s) and the members or employees of the General Partner(s) shall receive no remuneration from the Partnership for their duties.

IV. General meetings of partners

Art. 13. Powers and voting rights. Each Unit entitles to one vote in general meetings of partners.

Each partner may appoint any person or entity as its attorney pursuant to a proxy given by letter, telegram, telex, telefax or e-mail, to represent it at a general meeting of partners.

Art. 14. Form - Quorum - Majority. The partners shall meet as often as necessary upon call of the General Partner or, in case of plurality of General Partners, any General Partner with at least five days prior written notice. The general meeting of partners shall be held at the place indicated in the convening notice.

If all the partners are present or represented at a general meeting of partners, the convening notices may be waived in writing.

Subject to article 14.5. of this Agreement, resolutions at general meetings of partners shall be passed validly by a simple majority of partners present or represented at the meeting.

Notwithstanding article 14.3. of this Agreement, the general meeting of partners shall not validly deliberate unless the General Partner or, in case of plurality of General Partners, each General Partner is present or represented.

Any general meeting of partners convened to amend any provision of this Agreement shall not validly deliberate unless at least one half of the Units outstanding is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to this Agreement. If the quorum requirement is not satisfied, a second general meeting of partners may be convened by registered letter confirmed by the stamp evidencing the date of dispatch addressed to each partner. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous general meeting of partners. The second general meeting of partners shall validly deliberate regardless of the proportion of Units represented. Resolutions are validly adopted when approved by partners representing three quarters of the Units outstanding and by the General Partner, or in case of plurality of General Partners, each of the General Partners.

Decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, telefax or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution.

V. Annual general meeting - Accounts - Allocation of profits

Art. 15. Annual General Meeting. An annual general meeting of partners approving the financial statements shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Partnership or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting.

Art. 16. Accounting Year.

16.1. The accounting year of the Partnership shall begin on the 1 January each year and end on the 31 of December.

16.2. Each year, the General Partner(s) shall draw up an inventory and prepare in accordance with the Law, the financial statements of the Partnership.

Art. 17. Allocation of Profits.

17.1. Each partner of the Partnership has the right to participate in the profits of the Partnership in proportion to the number of Units held by it in the Partnership.

17.2. The allocation of profits shall be determined by the general meeting of partners, upon proposal of the General Partner(s).

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1. In the event of dissolution of the Partnership for any reason and at any time whatsoever, liquidation will be carried out by one or several liquidator(s) appointed by the general meeting of partners deciding such liquidation.

18.2. Such general meeting of partners shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Allocation of the liquidation surplus. After payment of all debts and liabilities of the Partnership or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the partners in proportion to the Units held by each of them in the Partnership.

VII. General provisions

Art. 20. Application of the Law. All matters not governed by this Agreement shall be determined in accordance with the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and in particular the Law.

Subscription and payment

The appearing parties, here represented as stated above, declare to subscribe to the 100 Units issued by the Partnership as follows:

GGs Schwanenmarkt A S.à.r.l. subscribes to ninety-nine (99) Units and pays them by a contribution in cash in an aggregate amount of nine hundred ninety euro (EUR 990.-) to be allocated to the capital account of the Partnership;

and

GGs Schwanenmarkt B S.à.r.l. subscribes to one (1) Unit and pays them by a contribution in cash in an aggregate amount of ten euro (EUR 10.-) to be allocated to the capital account of the Partnership.

The notary has received evidence of the payments in cash referred to in items 1. and 2. above.

Transitory provisions

By way of derogation to article 16.1. of this Agreement, the Partnership's current accounting year is to run from the date of the this Agreement to 31 December 2014.

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Partnership as a result of the present Agreement are estimated at approximately seven hundred forty euro (EUR 740.-).

Extraordinary meeting of the partners

Immediately following the creation of the Partnership, the partners resolved to set at the registered office of the partnership at L-1313 Luxembourg, 2a, rue des Capucins.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille quatorze, le septième jour du mois de mars.

Par-Devant Maître Roger Arrensdorff, notaire, de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

GGs Schwanenmarkt B S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois de Luxembourg, dont le siège social est situé 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B185.689, ayant un capital social EUR 12.500,

GGs Schwanenmarkt A S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois de Luxembourg, dont le siège social est situé 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.653, ayant un capital social EUR 12.500,

toutes les deux représentées ici par leur gérant Mr. Patrice Gallasin, juriste, résidant à Luxembourg.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser le contrat régissant une société en commandite simple qu'elles déclarent constituer et qu'elles ont arrêté comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé entre GGS Schwanenmarkt B S.à.r.l., en tant que gérant commandité (le Gérant Commandité) et GGS Schwanenmarkt A S.à.r.l., en tant qu'associé commanditaire (le Commanditaire) et toutes les personnes ou entités pouvant devenir associés de la SCS dans le future (comme défini ci après), une société en commandite simple prenant la dénomination de GGS Schwanenmarkt S.C.S. (la SCS), régie par le présent contrat (le Contrat) et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la SCS est établi en la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par une décision du ou des Gérant(s) Commandité(s). Il peut en outre être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions requises pour la modification du Contrat.

Le(s) Gérant(s) Commandité(s) ont le droit de créer des succursales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le(s) Gérant(s) Commandité(s) déterminent que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec le siège social, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la SCS, laquelle restera une société en commandite simple luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La SCS est constituée pour une durée illimitée.

La SCS ne prend pas fin par la démission, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs Gérant(s) Commandité(s).

Art. 4. Objet social.

4.1. L'objet de la SCS est l'acquisition, la gestion, le développement, la vente et la location immobilière, meublé ou non, et de manière générale, toutes opérations immobilières, à l'exception de celles réservés aux agents immobiliers, et celles concernant les placements et la gestion d'argent.

4.2. L'objet de la SCS est l'acquisition de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La SCS peut en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou d'une quelconque autre manière des actions, parts ou autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par un émetteur public ou privé quel qu'il soit. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine.

4.3. La SCS peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique. Elle peut émettre sous forme de placement privé uniquement, des titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La SCS peut accorder tous crédits y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses entités affiliées. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses entités affiliées. La SCS peut en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

4.4. La SCS peut généralement employer toutes techniques ou instruments relatifs à ses investissements aptes à réaliser une gestion efficace de ceux-ci y compris toutes techniques ou instruments aptes à protéger la SCS contre les risques de crédit, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.

4.5. La SCS peut accomplir toutes opérations commerciales ou financières se rapportant à ses biens meubles ou immeubles, directement ou indirectement liées à son objet.

4.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

II. Capital social - Parts

Art. 5. Capital Social - Parts. Le capital souscrit de la SCS est fixé à un montant de mille euros (EUR 1.000,-) divisé en quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales détenues par le Commanditaire, et une (1) part sociale détenue par le Gérant Commandité, de dix euros (EUR 10,-) chacune (les Parts et individuellement une Part).

Toutes les Parts sont entièrement libérées.

Art. 6. Transfert de Parts.

6.1. Les Parts sont librement cessibles entre associés.

6.2. Les Parts sont cessibles à des non-associés à condition que la cession ait été autorisée par tous les associés non vendeurs.

6.3. La cession de Parts ne sera opposable à la SCS que suivant la notification ou acceptation par la SCS de la cession ainsi que déterminé à l'article 1690 du code civil.

Art. 7. Forme des Parts - Registre des associés.

7.1. Les Parts sont nominatives.

Il sera tenu au siège social un registre des Parts dont tout associé qui le requiert pourra prendre connaissance.

III. Gérance - Délégation de pouvoirs - Commissaire - Représentation

Art. 8. Gérance.

8.1. La SCS peut exclusivement être gérée par un ou plusieurs Gérant(s) Commandité, responsable(s) personnellement indéfiniment et solidairement des engagements sociaux n'étant pas couverts par les actifs de la SCS.

8.2. Le(s) Gérant(s) Commandité(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la SCS qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par le Contrat à l'assemblée générale des associés.

Le(s) Gérant(s) Commandité(s) ont le pouvoir de mener et approuver tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation des objets de la SCS.

En cas de pluralité de Gérants Commandités, les décisions des Gérants Commandités seront valablement prises à la majorité des Gérants Commandités.

Art. 9. Délégation de pouvoirs. Le(s) Gérant(s) Commandité(s) peuvent à tout moment nommer un ou plusieurs agent ad hoc en vue de l'accomplissement de tâches spécifiques à condition que dans aucune circonstance l'agent ne puisse être (un ou des Gréants commandités. Le(s) Gérant(s) Commandité(s) détermineront les pouvoirs et rémunération (le cas échéant) de ces agents, la durée de leur mandat et toute autre condition du mandat. Les mandataires ainsi nommés sont révocables ad nutum par décision des Gérants Commandités.

La nomination des mandataires conformément à l'article 9.1. ci-dessus n'aura pas d'effet sur la responsabilité illimitée de(s) Gérant(s) Commandité(s).

Art. 10. Commissaire. La SCS peut nommer et y procédera dans les cas prévus par la loi un commissaire. Le commissaire sera nommé par l'assemblée générale des associés pour une durée ne pouvant excéder six années, renouvelable. Le commissaire est révocable ad nutum par l'assemblée générale des associés.

Art. 11. Représentation de la SCS à l'égard des tiers. La SCS est engagée par la seule signature de son Gérant Commandité ou, en cas de pluralité de Gérants Commandités, par la seule signature de tout Gérant Commandité ou par la seule signature de toute personne à laquelle le pouvoir de signer pour la SCS a été valablement conféré par les Gérant(s) Commandité(s) conformément à l'article 9.1. du présent Contrat.

Art. 12. Absence de rémunération du ou des Gérant(s) Commandité(s). Les Gérant(s) Commandité(s) et les membres ou employés des Gérant(s) Commandité(s) ne recevront aucune rémunération de la SCS pour leurs fonctions.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 13. Pouvoirs et droits de vote. Septième rôle Chaque Part donne droit à une voix aux assemblées générales des associés.

Chaque associé peut désigner toute personne ou entité comme son mandataire, par procuration donnée par lettre, télégramme, télex, télécopie ou e-mail pour le représenter à une assemblée générale des associés.

Art. 14. Forme - Quorum - Majorité. Les associés se réunissent aussi souvent que nécessaire suivant convocation par le Gérant Commandité ou, en cas de pluralité de Gérants Commandités, tout Gérant Commandité, la convocation étant faite au moins cinq jours à l'avance, au lieu indiqué dans la convocation.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés, il peut être renoncé aux formalités de convocation par écrit.

Sous réserve de l'article 14.5. du Contrat, les résolutions aux assemblées générales des associés seront valablement prises à la majorité des associés présents ou représentés à l'assemblée.

Nonobstant l'article 14.3. du Contrat, l'assemblée des associés ne délibérera valablement qu'à condition que le Gérant Commandité ou, en cas de pluralité de Gérants Commandités, chaque Gérant Commandité est présent ou représenté.

Toute assemblée générale des associés convoquée pour modifier une disposition du présent Contrat ne délibérera valablement qu'à condition que la moitié des Parts soit présente ou représentée et que l'agenda indique les modifications proposées à ce Contrat. Si le quorum de présence n'est pas satisfait, une seconde assemblée générale des associés peut être convoquée par lettre recommandée confirmée par accusé de réception démontrant la date de notification. La convocation reproduit l'agenda et indique la date et les résultats de la précédente assemblée générale des associés. La seconde assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre de Parts représentées. Les résolutions sont valablement adoptées par les associés représentant les trois quarts des Parts existantes et par le Gérant Commandité ou, en cas de pluralité de Gérants Commandités, par chaque Gérant Commandité.

Les décisions des associés peuvent être prises par résolution circulaire, dont le texte sera envoyé aux associés par écrit, en original ou télégramme, télex, télécopie ou e-mail. Les associés voteront en signant ladite résolution circulaire.

V. Année sociale - Comptes - Affectation des résultats

Art. 15. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des associés, chargée d'approuver les comptes annuels, sera tenue annuellement dans les six mois de la clôture de l'année sociale au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation de l'assemblée.

Art. 16. Année sociale.

16.1. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de l'année la même année.

16.2. Chaque année, le(s) Gérant(s) Commandité(s) dresse(nt) un inventaire et prépare(nt) les comptes annuels.

Art. 17. Affectation des résultats.

17.1. Chaque associé de la SCS a le droit de participer aux bénéfices de la SCS en proportion du nombre de Parts possédées par lui dans la SCS.

17.2. L'affectation des résultats sera déterminée par l'assemblée générale des associés, sur proposition de(s) Gérant(s) Commandité(s).

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1. En cas de dissolution de la SCS, pour quelque raison et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera effectuée par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés décidant d'une telle liquidation.

18.2. Cette assemblée générale des associés déterminera également les pouvoirs et rémunération du ou des liquidateur(s).

Art. 19. Distribution du boni de liquidation. Après paiement de toutes les dettes de la SCS ou consignation de toutes sommes à cet effet, le boni de liquidation sera payé aux associés en proportion des parts détenues par chacun d'eux dans la SCS.

VII. Dispositions générales

Art. 20. Application de la Loi. Toutes matières non réglées par les présents Statuts seront réglées conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier conformément à la Loi.»

Souscription - Libération

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, déclarent souscrire cent (100) Parts émises par la SCS de la manière suivante:

1. GGS Schwanenmarkt A S.à.r.l. souscrit à quatre-vingt-dix-neuf (99) Parts et les paye par apport en numéraire d'une valeur de neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 990,-) affecté au compte capital social de la SCS;

et

2. GGS Schwanenmarkt B S.à.r.l. souscrit à une (1) Part et les paye par apport en numéraire de dix euros (EUR 10,-) affecté au compte capital de la SCS.

La preuve de ces apports a été fournie au notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

Par dérogation de l'article 16.1 du présent Contrat, l'exercice social de la SCS commence à la date du présent acte et se termine le 31 décembre 2014.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la SCS ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont approximativement estimés à la somme de sept cent quarante euros (EUR 740,-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la SCS, les associés décident d'établir le siège de la SCS à celui du Gérant commanditaire au L-1313 Luxembourg, 2a, rue des Capucins.

Dont acte.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, certifie à la demande des parties comparantes que le présent acte a été rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande des parties comparantes et en cas de divergences entre les versions anglaises et françaises, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le document ayant été lu aux parties comparantes, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: GALLASIN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mars 2014. Relation: LAC / 2014 / 12321. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Référence de publication: 2014047925/356.

(140054167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.407.250,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 91.796.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of March.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., a limited liability company established in Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under the number 32897 with the Bermuda Registrar of Companies (LSG Holdings),

hereby represented by Mr. Gianpiero Saddi, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 17th of March 2014;

2. Lone Star Global Holdings II Limited, a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under the number 45594 with the Bermuda Registrar of Companies,

hereby represented by Mr. Gianpiero Saddi, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 17th of March 2014; and

3. Lone Star Global Lendings II Limited, a limited liability company established in Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 45592 with the Bermuda Registrar of Companies,

hereby represented by Mr. Gianpiero Saddi, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 17th of March 2014.

4. Lone Star Global Lendings III Limited, a limited liability company established in Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 48370 with the Bermuda Registrar of Companies (LSG Lendings III),

hereby represented by Mr. Gianpiero Saddi, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 17th of March 2014.

5. LSF Lux Holdings XVI, Ltd., a limited liability company established in Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 48374 with the Bermuda Registrar of Companies,

hereby represented by Mr. Gianpiero Saddi, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 17th of March 2014.

collectively referred to as the Shareholders.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated "Lone Star Capital Investments S.à r.l.", registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91796, established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg (the Company),

incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg, dated 14 February 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 311 of 22 March 2003, amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated 7 February 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Articles of Association).

The Shareholders declare that the entire share capital is represented at the present extraordinary general meeting which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all the items of the agenda. The Shareholders

waive the convening notice as they declare having been previously informed about the agenda of the meeting, which is as follows:

Agenda

1. Registration of the share capital increase of 24 February 2014 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 24 February 2014;
2. Registration of the share capital increase of 3 March 2014 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 3 March 2014;
3. Registration of the share capital increase of 6 March 2014 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 6 March 2014;
4. Registration of the share capital increase of 7 March 2014 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 7 March 2014;
5. Registration of the share capital increase of 7 March 2014 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 7 March 2014;
6. Decrease of the share capital of the Company from its current amount of EUR 35,458,625.- (thirty-five million four hundred fifty-eight thousand six hundred twenty-five euro) by an amount of EUR 51,375.- (fifty-one thousand three hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 35,407,250.- (thirty-five million four hundred seven thousand two hundred fifty euro) by the cancellation of 411 (four hundred eleven) class A-4 shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro); and
7. Amendment of article 6 of the Company's articles of association to reflect the resolutions proposed above.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions' excerpt of the Company's board of managers dated 24 February 2014 (the Resolutions I), the Company's board of managers has decided:

(a) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 100,000.- (one hundred thousand euro) in order to raise it from its then current amount of EUR 35,123,625.- (thirty-five million one hundred twenty-three thousand six hundred twenty-five euro) represented by 280,989 (two hundred eighty thousand nine hundred eighty-nine) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 54 (fifty-four) classes, to an amount of EUR 35,223,625.- (thirty-five million two hundred twenty-three thousand six hundred twenty-five euro) represented by 281,789 (two hundred eighty-one thousand seven hundred eighty-nine) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 54 (fifty-four) classes; and

(b) to issue 800 (eight hundred) new class A-9 shares (the New A-9 Shares I), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, entirely subscribed by LSG Lendings III, previously mentioned.

The Shareholders, prenamed and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers accepted the subscription to, and payment of the New A-9 Shares I by LSG Lendings III, in accordance with the Resolutions I.

The payment of the New A-9 Shares I has been made for value on 24 February 2014 by LSG Lendings III, evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 35,223,625.- (thirty-five million two hundred twenty-three thousand six hundred twenty-five euro) as of 24 February 2014.

Second resolution

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions' excerpt of the Company's board of managers dated 3 March 2014 (the Resolutions II), the Company's board of managers has decided:

(a) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 35,000.- (thirty-five thousand euro) in order to raise it from its then current amount of EUR 35,223,625.- (thirty-five million two hundred twenty-three thousand six hundred twenty-five euro) represented by 281,789 (two hundred eighty-one thousand seven hundred eighty-nine) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 54 (fifty-four) classes, to an amount of EUR 35,258,625.- (thirty-five million two hundred fifty-eight thousand six hundred twenty-five euro)

represented by 282,069 (two hundred eighty-two thousand sixty-nine) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 54 (fifty-four) classes; and

(b) to issue 280 (two hundred eighty) new class B-9 shares (the New B-9 Shares I), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, entirely subscribed by LSG Lendings III.

The Shareholders, prenamed and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers accepted the subscription to, and payment of the New B-9 Shares I by LSG Lendings III, in accordance with the Resolutions II.

The payment of the New B-9 Shares I has been made for value on 3 March 2014 by LSG Lendings III, evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 35,258,625.- (thirty-five million two hundred fifty-eight thousand six hundred twenty-five euro) as of 3 March 2014.

Third resolution

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions' excerpt of the Company's board of managers dated 6 March 2014 (the Resolutions III), the Company's board of managers has decided:

(a) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 150,000.- (one hundred fifty thousand euro) in order to raise it from its current amount of EUR 35,258,625.- (thirty-five million two hundred fifty-eight thousand six hundred twenty-five euro) represented by 282,069 (two hundred eighty-two thousand sixty-nine) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 54 (fifty-four) classes, to an amount of EUR 35,408,625.- (thirty-five million four hundred eight thousand six hundred twenty-five euro) represented by 283,269 (two hundred eighty-three thousand two hundred sixty-nine) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 54 (fifty-four) classes; and

(b) to issue 1,200 (one thousand two hundred) new class B-9 shares (the New B-9 Shares II), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, entirely subscribed by LSG Lendings III.

The Shareholders, prenamed and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers accepted the subscription to, and payment of the New B-9 Shares II by LSG Lendings III, in accordance with the Resolutions III.

The payment of the New B-9 Shares II has been made for value on 6 March 2014 by LSG Lendings III, evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 35,408,625.- (thirty-five million four hundred eight thousand six hundred twenty-five euro) as of 6 March 2014.

Fourth resolution

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions' excerpt of the Company's board of managers dated 7 March 2014 (the Resolutions IV), the Company's board of managers has decided:

(a) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 37,500.- (thirty-seven thousand five hundred euro) in order to raise it from its then current amount of EUR 35,408,625.- (thirty-five million four hundred eight thousand six hundred twenty-five euro) represented by 283,269 (two hundred eighty-three thousand two hundred sixty-nine) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 54 (fifty-four) classes, to an amount of EUR 35,446,125.- (thirty-five million four hundred forty-six thousand one hundred twenty-five euro) represented by 283,569 (two hundred eighty-three thousand five hundred sixty-nine) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 54 (fifty-four) classes; and

(b) to issue 300 (three hundred) new class B-9 shares (the New B-9 Shares III), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, entirely subscribed by LSG Lendings III.

The Shareholders, prenamed and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers accepted the subscription to, and payment of the New B-9 Shares III by LSG Lendings III, in accordance with the Resolutions IV.

The payment of the New B-9 Shares III has been made for value on 7 March 2014 by LSG Lendings III, evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 35,446,125.- (thirty-five million four hundred forty-six thousand one hundred twenty-five euro) as of 7 March 2014.

Fifth resolution

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions' excerpt of the Company's board of managers dated 7 March 2014 (the Resolutions V), the Company's board of managers has decided:

(a) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) in order to raise it from its then current amount of EUR 35,446,125.- (thirty-five million four hundred forty-six thousand one hundred twenty-five euro) represented by 283,569 (two hundred eighty-three thousand five hundred sixty-nine) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 54 (fifty-four) classes, to an amount of EUR 35,458,625.- (thirty-five million four hundred fifty-eight thousand six hundred twenty-five euro) represented by 283,669 (two hundred eighty-three thousand six hundred sixty-nine) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 54 (fifty-four) classes; and

(b) to issue 100 (one hundred) new class A-9 shares (the New A-9 Shares II), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, entirely subscribed by LSG Lendings III.

The Shareholders, prenamed and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers accepted the subscription to, and payment of the New A-9 Shares II by LSG Lendings III, in accordance with the Resolutions V.

The payment of the New A-9 Shares II has been made for value on 7 March 2014 by LSG Lendings III, evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 35,458,625.- (thirty-five million four hundred fifty-eight thousand six hundred twenty-five euro) as of 7 March 2014.

Sixth resolution

The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company by an amount of EUR 51,375.- (fifty-one thousand three hundred seventy-five euro)

to bring it from its current amount of EUR 35,458,625.- (thirty-five million four hundred fifty-eight thousand six hundred twenty-five euro) represented by 283,669 (two hundred eighty-three thousand six hundred sixty-nine) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 54 (fifty-four) classes,

to an amount of EUR EUR 35,407,250.- (thirty-five million four hundred seven thousand two hundred fifty euro) represented by 283,258 (two hundred eighty-three thousand two hundred fifty-eight) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 54 (fifty-four) classes,

by way of (a) the cancellation of 411 (four hundred eleven) class A-4 shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, being held by LSG Holdings, and (b) the reimbursement to LSG Holdings of an amount of EUR 51,375.- (fifty-one thousand three hundred seventy-five euro) in relation to such cancelled shares.

Seventh resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend Article 6 of the Company's Articles of Association, so that it shall henceforth read as follows in its English version:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 35,407,250.- (thirty-five million four hundred seven thousand two hundred fifty euro) represented by 283,258 (two hundred eighty-three thousand two hundred fifty-eight) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into classes as follows:

1. 610 class B shares;
2. 545 class J-1 shares;
3. 8 class K-1 shares;
4. 9,985 class A-2 shares;
5. 1,271 class B-2 shares;

6. 7,476 class C-2 shares;
7. 5,109 class E-2 shares;
8. 10 class H-2 shares;
9. 2,195 class K-2 shares;
10. 692 class L-2 shares;
11. 2,820 class V-2 shares;
12. 509 class AA-2 shares;
13. 1 class BB-2 share;
14. 124 class GG-2 shares;
15. 1,191 class HH-2 shares;
16. 8,652 class D-3 shares;
17. 720 class I-3 shares;
18. 292 class K-3 shares;
19. 24 class M-3 shares;
20. 216 class N-3 shares;
21. 2,731 class O-3 shares;
22. 40,287 class Q-3 shares;
23. 2,238 class U-3 shares;
24. 502 class W-3 shares;
25. 543 class X-3 shares;
26. 440 class Y-3 shares;
27. 416 class AA-3 shares;
28. 32 class BB-3 shares;
29. 221 class DD-3 shares;
30. 50 class EE-3 shares;
31. 13 class FF-3 shares;
32. 378 class II-3 shares;
33. 161 class KK-3 shares;
34. 6,463 class A-4 shares;
35. 30,221 class B-4 shares;
36. 47 class C-4 shares;
37. 23,631 class D-4 shares;
38. 2,777 class E-4 shares;
39. 4,142 class F-4 shares;
40. 4,377 class A-5 shares;
41. 3,545 class C-5 shares;
42. 3,362 class E-5 shares;
43. 2 class F-5 shares;
44. 602 class B-6 shares;
45. 707 class C-6 shares;
46. 931 class A-7 shares;
47. 21,243 class B-7 shares;
48. 8,200 class A-8 shares;
49. 4,184 class B-8 shares;
50. 3,218 class C-8 shares;
51. 6,427 class D-8 shares;
52. 833 class F-8 shares;
53. 15,974 class A-9 shares; and
54. 51,910 class B-9 shares."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-huit mars

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 32897 auprès du Registrar of Companies des Bermudes (LSG Holdings),

ici représentée par M. Gianpiero Saggi, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 17 mars 2014;

2. Lone Star Global Holdings II Limited, une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 45594 auprès du Registrar of Companies des Bermudes,

ici représentée par M. Gianpiero Saggi, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 17 mars 2014; et

3. Lone Star Global Lendings II Limited, une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 45592 auprès du Registrar of Companies des Bermudes,

ici représentée par M. Gianpiero Saggi, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 17 mars 2014,

4. Lone Star Global Lendings III Limited, une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 48370 auprès du Registrar of Companies des Bermudes (LSG Lendings III),

ici représentée par M. Gianpiero Saggi, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 17 mars 2014,

5. LSF Lux Holdings XVI, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 48374 auprès du Registrar of Companies des Bermudes,

ici représentée par M. Gianpiero Saggi, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 17 mars 2014,

collectivement désignés ci-après comme les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les parties comparantes ont demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée «Lone Star Capital Investments S.à r.l.», enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg (la Société),

constituée selon acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, du 14 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 311 du 22 mars 2003, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 7 février 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les Statuts).

Les Associés déclarent que la totalité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider de tous les points à l'ordre du jour. Les Associés renoncent aux formalités de convocation et déclarent avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée qui est le suivant:

Ordre du jour

1. Constatation de l'augmentation de capital du 24 février 2014 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 24 février 2014;

2. Constatation de l'augmentation de capital du 3 mars 2014 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 3 mars 2014;

3. Constatation de l'augmentation de capital du 6 mars 2014 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 6 mars 2014;

4. Constatation de l'augmentation de capital du 7 mars 2014 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 7 mars 2014;

5. Constatation de l'augmentation de capital du 7 mars 2014 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 7 mars 2014;

6. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 35.458.625,- (trente-cinq millions quatre cent cinquante-huit mille six cent vingt-cinq euros) par un montant de EUR 51.375,- (cinquante et un mille trois cent soixante-quinze euros) pour le porter à un montant de EUR 35.407.250,- (trente-cinq millions quatre cent sept mille deux cent cinquante euros) par le biais (i) de l'annulation de 411 (quatre cent onze) parts sociales de classe A-4 ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune et (ii) du remboursement à Lone Star Global Holdings Ltd. d'un montant total de EUR 51.375,- (cinquante et un mille trois cent soixante-quinze euros); et

7. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions proposées ci-dessus.

Ceci ayant été déclaré, les Associés, représentés comme indiqué précédemment, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise ainsi les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant l'extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 24 février 2014 (les Résolutions I), le conseil de gérance de la Société a décidé:

a) d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 100.000,- (cent mille euros) en vue de le faire passer d'un montant de EUR 35.123.625,- (trente-cinq millions cent vingt-trois mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 280.989 (deux cent quatre-vingt mille neuf cent quatre-vingt-neuf) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 54 (cinquante-quatre) classes, à un montant de EUR 35.223.625,- (trente-cinq millions deux cent vingt-trois mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 281.789 (deux cent quatre-vingt-un mille sept cent quatre-vingt-neuf) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 54 (cinquante-quatre) classes; et

b) d'émettre 800 (huit cents) nouvelles parts sociales de classe A-9 (les Nouvelles Parts Sociales de classe A-9 I), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), entièrement souscrites par LSG Lendings III, précédemment citée.

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société a accepté la souscription et le paiement par LSG Lendings III des Nouvelles Parts Sociales de classe A-9 I, suivant les Résolutions I.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe A-9 I a été effectué le 24 février 2014 par LSG Lendings III, la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription a été présentée au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée et paraphée par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 35.223.625,- (trente-cinq millions deux cent vingt-trois mille six cent vingt-cinq euros) à compter du 24 février 2014.

Deuxième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise ainsi les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant l'extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 3 mars 2014 (les Résolutions II), le conseil de gérance de la Société a décidé:

a) d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 35.000,- (trente-cinq mille euros) en vue de le faire passer d'un montant de EUR 35.223.625,- (trente-cinq millions deux cent vingt-trois mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 281.789 (deux cent quatre-vingt-un mille sept cent quatre-vingt-neuf) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 54 (cinquante-quatre) classes, à un montant de EUR 35.258.625,- (trente-cinq millions deux cent cinquante-huit mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 282.069 (deux cent quatre-vingt-deux mille soixante-neuf) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 54 (cinquante-quatre) classes; et

b) d'émettre 280 (deux cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales de classe B-9 (les Nouvelles Parts Sociales de classe B-9 I), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), entièrement souscrites par LSG Lendings III.

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société a accepté la souscription et le paiement par LSG Lendings III des Nouvelles Parts Sociales de classe B-9 I, suivant les Résolutions II.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe B-9 I a été effectué le 3 mars 2014 par LSG Lendings III, la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription a été présentée au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 35.258.625,- (trente-cinq millions deux cent cinquante-huit mille six cent vingt-cinq euros) à compter du 3 mars 2014.

Troisième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise ainsi les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant l'extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 6 mars 2014 (les Résolutions III), le conseil de gérance de la Société a décidé:

a) d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros) en vue de le faire passer d'un montant de EUR 35.258.625,- (trente-cinq millions deux cent cinquante-huit mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 282.069 (deux cent quatre-vingt-deux mille soixante-neuf) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 54 (cinquante-quatre) classes, à un montant de EUR 35.408.625,- (trente-cinq millions quatre cent huit mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 283.269 (deux cent quatre-vingt-trois mille deux cent soixante-neuf) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 54 (cinquante-quatre) classes; et

b) d'émettre 1.200 (mille deux cents) nouvelles parts sociales de classe B-9 (les Nouvelles Parts Sociales de classe B-9 II), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), entièrement souscrites par LSG Lendings III.

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société a accepté la souscription et le paiement par LSG Lendings III des Nouvelles Parts Sociales de classe B-9 II, suivant les Résolutions III.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe B-9 II a été effectué le 6 mars 2014 par LSG Lendings III, la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription a été présentée au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 35.408.625,- (trente-cinq millions quatre cent huit mille six cent vingt-cinq euros) à compter du 6 mars 2014.

Quatrième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise ainsi les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant l'extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 7 mars 2014 (les Résolutions IV), le conseil de gérance de la Société a décidé:

a) d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 37.500,- (trente-sept mille cinq cents euros) en vue de le faire passer d'un montant de EUR 35.408.625,- (trente-cinq millions quatre cent huit mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 283.269 (deux cent quatre-vingt-trois mille deux cent soixante-neuf) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 54 (cinquante-quatre) classes, à un montant de EUR 35.446.125,- (trente-cinq millions quatre cent quarante-six mille cent vingt-cinq euros), représenté par 283.569 (deux cent quatre-vingt-trois mille cinq cent soixante-neuf) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 54 (cinquante-quatre) classes; et

b) d'émettre 300 (trois cents) nouvelles parts sociales de classe B-9 (les Nouvelles Parts Sociales de classe B-9 III), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), entièrement souscrites par LSG Lendings III.

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société a accepté la souscription et le paiement par LSG Lendings III des Nouvelles Parts Sociales de classe B-9 III, suivant les Résolutions III.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe B-9 III a été effectué le 7 mars 2014 par LSG Lendings III, la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription a été présentée au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 35.446.125,- (trente-cinq millions quatre cent quarante-six mille cent vingt-cinq euros) à compter du 7 mars 2014.

Cinquième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise ainsi les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant l'extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 7 mars 2014 (les Résolutions V), le conseil de gérance de la Société a décidé:

a) d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) en vue de le faire passer d'un montant de EUR 35.446.125,- (trente-cinq millions quatre cent quarante-six mille cent vingt-cinq euros), représenté par 283.569 (deux cent quatre-vingt-trois mille cinq cent soixante-neuf) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 54 (cinquante-quatre) classes, à un montant de EUR 35.458.625,- (trente-cinq millions quatre cent cinquante-huit mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 283.669 (deux cent quatre-vingt-trois mille six cent soixante-neuf) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 54 (cinquante-quatre) classes; et

b) d'émettre 100 (cent) nouvelles parts sociales de classe A-9 (les Nouvelles Parts Sociales de classe A-9 II), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), entièrement souscrites par LSG Lendings III.

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société a accepté la souscription et le paiement par LSG Lendings III des Nouvelles Parts Sociales de classe A-9 II, suivant les Résolutions V.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe A-9 II a été effectué le 7 mars 2014 par LSG Lendings III, la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription a été présentée au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 35.458.625,- (trente-cinq millions quatre cent cinquante-huit mille six cent vingt-cinq euros) à compter du 7 mars 2014.

Sixième résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société par un montant de EUR 51.375,- (cinquante et un mille trois cent soixante-quinze euros)

afin de le ramener de son montant actuel de EUR 35.458.625,- (trente-cinq millions quatre cent cinquante-huit mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 283.669 (deux cent quatre-vingt-trois mille six cent soixante-neuf) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 54 (cinquante-quatre) classes,

à un montant de EUR 35.407.250,- (trente-cinq millions quatre cent sept mille deux cents cinquante euros), représenté par 283.258 (deux cent quatre-vingt-trois mille deux cent cinquante-huit) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 54 (cinquante-quatre) classes,

par le biais de (i) l'annulation de 411 (quatre cent onze) parts sociales de classe A-4, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, étant détenues par LSG Holdings, et (ii) le remboursement à LSG Holdings d'un montant total de EUR 51.375,- (cinquante et un mille trois cent soixante-quinze euros) correspondant à ces parts sociales annulées.

Septième résolution

A la suite des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 6 des Statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 35.407.250,- (trente-cinq millions quatre cent sept mille deux cent cinquante euros), représenté par 283.258 (deux cent quatre-vingt-trois mille deux cent cinquante-huit) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisé en classes comme suit:

1. 610 parts sociales de classe B;
2. 545 parts sociales de classe J-1;
3. 8 parts sociales de classe K-1;
4. 9.985 parts sociales de classe A-2;
5. 1.271 parts sociales de classe B-2;
6. 7.476 parts sociales de classe C-2;
7. 5.109 parts sociales de classe E-2;
8. 10 parts sociales de classe H-2;
9. 2.195 parts sociales de classe K-2;
10. 692 parts sociales de classe L-2;
11. 2.820 parts sociales de classe V-2;
12. 509 parts sociales de classe AA-2;
13. 1 part sociale de classe BB-2;

14 124 parts sociales de classe GG-2;
15 1.191 parts sociales de classe HH-2;
16 8.652 parts sociales de classe D-3;
17 720 parts sociales de classe I-3;
18 292 parts sociales de classe K-3;
19 24 parts sociales de classe M-3;
20 216 parts sociales de classe N-3;
21 2.731 parts sociales de classe O-3;
22 40.287 parts sociales de classe Q-3;
23 2.238 parts sociales de classe U-3;
24 502 parts sociales de classe W-3;
25 543 parts sociales de classe X-3;
26 440 parts sociales de classe Y-3;
27 416 parts sociales de classe AA-3;
28 32 parts sociales de classe BB-3;
29 221 parts sociales de classe DD-3;
30 50 parts sociales de classe EE-3;
31 13 parts sociales de classe FF-3;
32 378 parts sociales de classe II-3;
33 161 parts sociales de classe KK-3;
34 6.463 parts sociales de classe A-4;
35 30.221 parts sociales de classe B-4;
36 47 parts sociales de classe C-4;
37 23.631 parts sociales de classe D-4;
38 2.777 parts sociales de classe E-4;
39 4.142 parts sociales de classe F-4;
40 4.377 parts sociales de classe A-5;
41 3.545 parts sociales de classe C-5;
42 3.362 parts sociales de classe E-5;
43 2 parts sociales de classe F-5;
44 602 parts sociales de classe B-6;
45 707 parts sociales de classe C-6;
46 931 parts sociales de classe A-7;
47 21.243 parts sociales de classe B-7;
48 8.200 parts sociales de classe A-8;
49 4.184 parts sociales de classe B-8;
50 3.218 parts sociales de classe C-8;
51 6.427 parts sociales de classe D-8;
52 833 parts sociales de classe F-8;
53 15.974 parts sociales de classe A-9; et
54 51.910 parts sociales de classe B-9."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 mars 2014. Relation: LAC/2014/13246. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 2 avril 2014.

Référence de publication: 2014047981/545.

(140054301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Acti-Medic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 56, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 93.342.

L'an deux mille quatorze, le dix-huit mars.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "ACTI-MEDIC S.A.", établie et ayant son siège à L-1660 Luxembourg, 84, Grand-Rue, constituée suivant acte du notaire Christine DOERNER de Bettembourg, en date du 22 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 564 du 23 mai 2003, non modifiée depuis et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 93.342,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Sophie BECKER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Christel GIRARDEAUX, directrice de société, demeurant à L-3392 Roedgen, 5, rue de Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Christel GIRARDEAUX, directrice de société, demeurant à L-3392 Roedgen, 5, rue de Luxembourg,

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du

1. Transfert du siège social et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société;
2. Fixation de l'adresse de la Société;

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à Esch-sur-Alzette et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette."

Deuxième résolution

L'Assemblée fixe l'adresse à L-4243 Esch-sur-Alzette, 56, rue Jean-Pierre Michels.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BECKER, GIRARDEAUX, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 mars 2014. Relation: LAC / 2014 / 13200. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 2 avril 2014.

Référence de publication: 2014047705/50.

(140054267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

DMA Groupe Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3883 Schifflange, 12, rue Jean Wilhelm.

R.C.S. Luxembourg B 180.002.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales sous seing privé du 31 janvier 2014 de la société à responsabilité limitée DMA Groupe Immobilier S.à r.l., société de droit luxembourgeois inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 180.002), que Monsieur Antonio ANGELINI, né le 10 septembre 1967 à Martina Franca (Italie) et demeurant au 12, rue Jean Wilhelm, L-3883 Schifflange a cédé ses 24 parts sociales de la société DMA Groupe Immobilier S.à r.l. comme suit:

- 6 parts sociales à Monsieur Felice DELLA PORTA, né le 11 mai 1969 à Salerno (Italie) et demeurant à L-2222 Luxembourg, 222, rue de Neudorf;

- 6 parts sociales à Monsieur Mariano DELLA PORTA, né le 10 avril 1983 à Salerno (Italie) et demeurant à L-2222 Luxembourg, 222, rue de Neudorf;

- 6 parts sociales à Monsieur Marco DELLA PORTA, né le 28 mai 1972 à Salerno (Italie) et demeurant à ES-08012 Barcelona, 29 Carrer dei Perril;

- 6 parts sociales à Monsieur Giuseppe MAZZIOTTA, né le 31 octobre 1931 à Como (Italie) et demeurant à ES-08011 Barcelona, 178, Carrer Sepúlveda.

Après la cession ci-avant décrite, le capital social de la société DMA Groupe Immobilier S.à r.l. se trouve réparti comme suit:

1. - Par Monsieur Felice DELLA PORTA,	23 parts
2. - Par Monsieur Marco DELLA PORTA,	23 parts
3. - Par Monsieur Mariano DELLA PORTA,	23 parts
4. - Par Monsieur Giuseppe MAZZIOTTA,	31 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES,	100 parts

Pour avis sincère et conforme

Felice DELLA PORTA

Gérant technique

Référence de publication: 2014047850/31.

(140054489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

McGraw Hill Financial Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.329.

Les comptes consolidés de la société McGraw-Hill Companies, Inc au 31 Décembre 2012, reprenant les comptes annuels de McGraw Hill Financial Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l. (anciennement «McGraw-Hill Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l.»), ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014048026/11.

(140054095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Medical IT-Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6474 Echternach, Schmatzacht.

R.C.S. Luxembourg B 159.780.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014048038/9.

(140054787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Contere, Société Anonyme.

Siège social: L-1479 Luxembourg, 1, place de l'Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 93.880.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 mars 2014 à 14H au siège social de la société

Renouvellement du mandat des Administrateurs

L'assemblée générale propose de renouveler pour une période de 3 ans (jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017 qui sera amenée à statuer sur les comptes de l'année 2016) les mandats d'administrateurs de:

- Madame Marie-Hélène MASSARD,
- Monsieur Laurent JAUMOTTE
- Monsieur Tanguy VERKAEREN

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Renouvellement du mandat du Réviseur d'entreprises

L'assemblée générale renouvelle le mandat de la sàrl PricewaterhouseCoopers, à la fonction de Réviseur d'entreprises qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015 qui sera amenée à statuer sur les comptes de l'année 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Luxembourg, le 28/03/2014.

Pour extrait conforme

Marie-Hélène MASSARD

Présidente

Référence de publication: 2014047809/24.

(140054075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Galway I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 177.808.

—

Extrait des résolutions prises par les associées en date du 27 mars 2014

1. Monsieur Steven KASOFF a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
2. Monsieur Joshua Lawrence LEVINE, administrateur de sociétés, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 7 novembre 1975, demeurant professionnellement aux Etats-Unis d'Amérique, 10019 NY, New York, 40, West 57th Street, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} avril 14.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Galway I S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014047912/16.

(140054119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Ananya Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 148.945.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Ananya Two S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014047694/12.

(140054901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.
